

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES

AGENCE NATIONALE DE LA
MÉTÉOROLOGIE

Email : maligtpa@gmail.com



REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE –UN BUT –UNE FOI



Bulletin Décadaire d'Information Agro-Hydro- Météorologique

GRUPE DE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE D'ASSISTANCE AGRO-HYDRO-METEOROLOGIQUE (GTPA)
CADRE NATIONAL DES SERVICES CLIMATIQUES DU MALI (CNSC-MALI)



Bulletin N°09 :

Décade du 21 au 31 juillet 2025

Contenu du Bulletin

- *Situation météorologique*
- *Situation des catastrophes*
- *Situation hydrologique*
- *Situation agricole*
- *Situation du Criquet Pèlerin*
- *Situation phytosanitaire*
- *Situation pastorale*
- *Situation de la Flore et de la Faune*
- *Situation halieutique*
- *Situation des Marchés et de la Sécurité Alimentaire*
- *Perspectives*
- *Avis et Conseils*

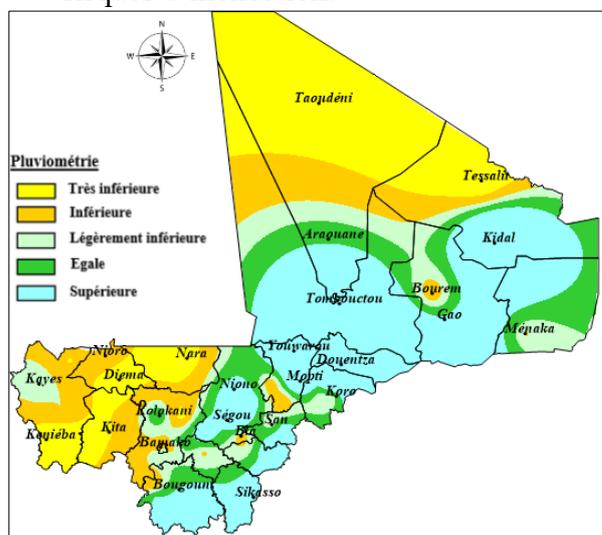
I. Situation météorologique

1.1 Pluviométrie

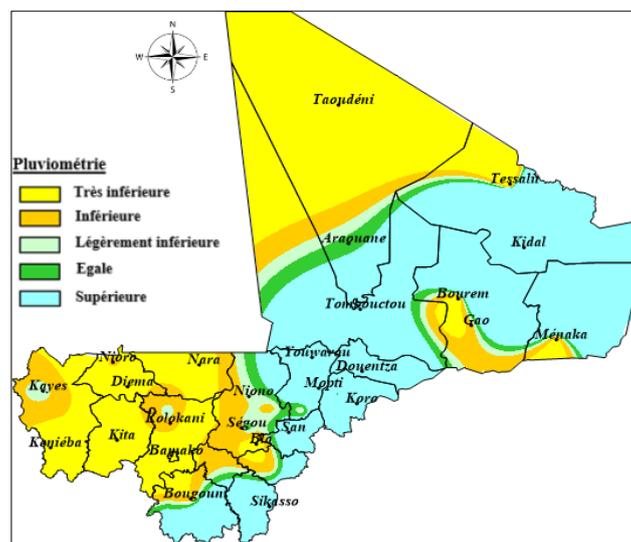
Au cours de la décade, les pluies ont été bien réparties dans le temps et dans l'espace, avec une fréquence moyenne de quatre (04) jours de pluie. Les cumuls pluviométriques décadaires les plus élevés ont été enregistrés dans les stations de Yorosso (149 mm), Douentza (144 mm), Kolondiéba (142 mm), Sikasso (134 mm), Konobougou (127 mm), Mopti (122 mm) et Hombori (120 mm) (cf. **carte n°1**). Les quantités importantes de pluie enregistrées ont entraîné un ruissellement excédant 100 mm dans plusieurs localités (cf. **tableau n°1**), soit l'équivalent de plus de 1 000 m³ d'eau par hectare. Ces volumes élevés de ruissellement traduisent une intensité pluviométrique marquée, augmentant de manière significative le risque d'inondations localisées. De tels événements hydrométéorologiques peuvent entraîner des conséquences majeures, notamment :

- la détérioration des infrastructures routières ;
- les dommages aux habitations et aux installations communautaires ;
- la surcharge des systèmes de drainage ;
- des perturbations des activités socio-économiques ;
- une hausse des risques sanitaires, notamment liés à la stagnation des eaux.

Il convient de noter qu'environ une vingtaine de localités ont enregistré un ruissellement supérieur à 500 m³ d'eau par hectare, soulignant la nécessité d'une surveillance renforcée et de mesures de gestion adaptées aux risques d'inondation.



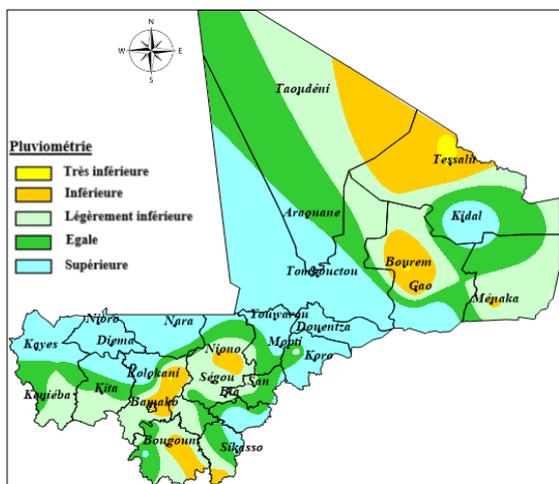
Carte n°2 : Pluies recueillies pendant la décade du 21 au 31 juillet 2025 par rapport à la moyenne (1991-2020)



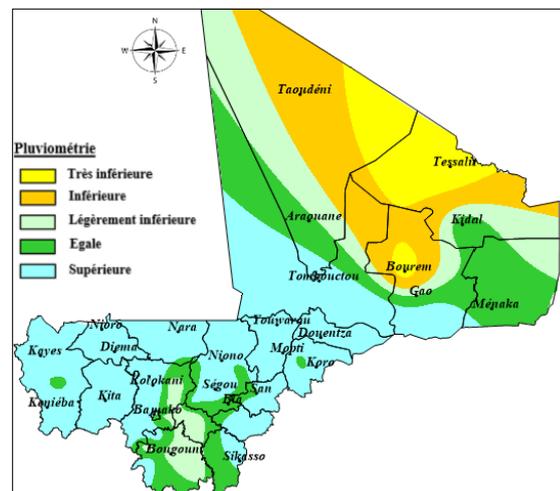
Carte n°3 : Pluies recueillies pendant la décade du 21 au 31 juillet 2025 par rapport à l'année 2024

Malgré des quantités importantes enregistrées, on note dans l'ensemble que, les quantités de pluies enregistrées pendant la décade ont été déficitaires à normales et même inférieures à celles de l'année 2024 à la même période, excepté dans le Sud des régions de Bougouni, Sikasso, Koutiala, San, Tombouctou et Kidal ainsi que les localités de Youwarou, Douentza, Kidal, Kayes, Kolokani, où elles ont été excédentaires (cf. **cartes n°2 et 3**).

Du 1^{er} mai au 31 juillet 2025, le cumul pluviométrique a été normal à excédentaire presque partout par rapport à la normale climatologique (cf. carte n°4).



Carte n°5 : Cumul des pluies du 1^{er} mai au 31 juillet 2025 par rapport à l'année 2024



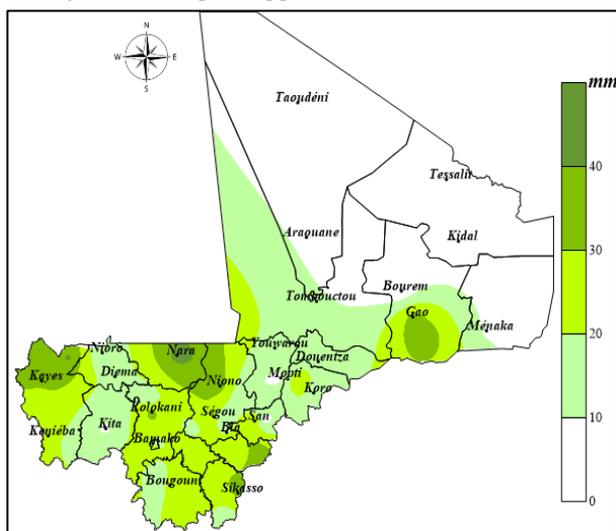
Carte n°4 : Cumul des pluies du 1^{er} mai au 31 juillet 2025 par rapport à la moyenne (1991-2020)

Ce cumul de 2025, comparé à celui de 2024 à la même période, a été supérieur à égal dans l'ensemble, sauf dans le Sud des régions de Bougouni, Sikasso, Koulikoro ainsi que dans les localités de Banamba, Niono, Gao, Bourem, Tessalit et Ménaka, où il a été inférieur (cf. carte n°5).

1.2 Suivi hydrique

- **Evaporation de l'eau et transpiration au niveau des sols et de l'environnement (ETP)**

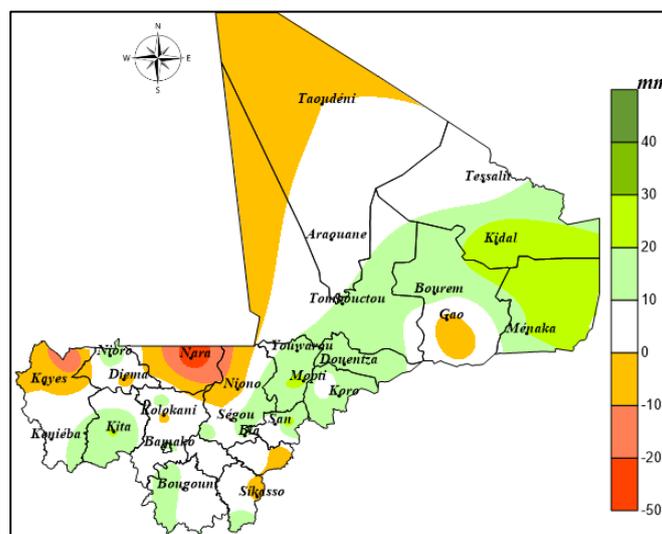
Au cours de cette décade, l'évapotranspiration potentielle (ETP) a varié en moyenne entre 20 et 40 mm dans la plupart des régions, à l'exception de Kidal, Ménaka, Taoudéni, ainsi que le nord des régions de Tombouctou et de Gao, où elle est restée inférieure à 10 mm. Les valeurs les plus élevées ont été enregistrées à Nara (44 mm), Yélimané (41 mm), Yorosso (37 mm) et Niono (35 mm), traduisant une forte demande évaporative dans ces localités (cf. carte n° 6).



Carte n°6 : Evapotranspiration de la troisième décade de juillet 2025

- **Bilan hydrique**

Au cours de la décade, les pluies enregistrées ont globalement dépassé la demande évaporative du climat, traduisant un bilan hydrique climatique positif dans la majeure partie du pays. Toutefois, dans certaines localités telles que Kayes, Yélimané, Diéma, Kolokani, Nara, Niono, Sikasso, Yorosso, Gao, Ansongo et Taoudéni, l'évapotranspiration potentielle a excédé les apports pluviométriques, indiquant un déficit hydrique localisé (cf. carte n°7).

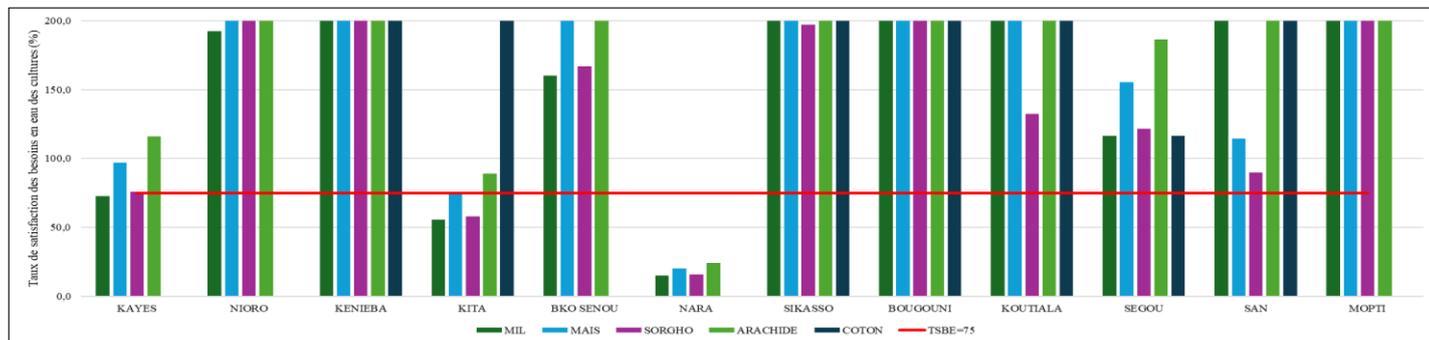


Carte n°7 : Bilan hydrique climatique de la troisième décade de juillet 2025

1.3 Le taux de satisfaction des besoins en eau des cultures (TSBE)

Au cours de cette décade, les besoins en eau des principales cultures (mil, sorgho, maïs, arachide et coton) ont été globalement satisfaits dans les localités de Kayes, Nioro, Kéniéba, Kita, Sikasso, Bougouni, Koutiala, Ségou, San et Mopti. En revanche, dans certaines zones telles que Kita et Nara, un déficit hydrique a été observé, entraînant une insuffisance de satisfaction des besoins en eau des cultures. Cette situation appelle à une vigilance accrue quant à l'évolution de l'humidité des sols et aux risques de stress hydrique (cf. Graphique 1).

Graphique 1 : Le taux de satisfaction des besoins en eau décadaire du mil, sorgho, maïs, arachide et coton



Source, MALI-METEO 2025

Tableau 1 : tableau pluviométrique au 31 juillet 2025.

N°	STATIONS	PLUIES JOURNALIERES										PLUIES DECADEAIRES				RUISSELLEMENTS DECADEAIRES		CUMULS A PARTIR DU 1er MAI				POURCENTAGES					
		21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	PD25	NJD25	PD24	ND	RS	PC25	NJPC25	PC24	CN	PD25/ND	PC25/CN	PC25/PC24	PD25/PD24		
1	KAYES	10,2										54	2	62,4	59,3	24	252,4	27	212,2	217,2	91	116	119	87			
2	NIORO DU SAHEL					40						1,6	41,6	2	76,6	54,4	11,6	308,6	23	224	181,1	76	170	138	54		
3	YELIMANE						24					24	1	88	49,9	0	313,9	20	238,1	178	48	176	132	27			
4	DIEMA					10,3						5,3	15,6	2	47,8	62,2	0	254,3	22	168,3	218	25	117	151	33		
5	MAHINA	1,5										36,5	49,5	3	101,4	75,4	19,5	311,8	33	364	318,6	66	98	86	49		
6	BAFOULABE	29										12	55	3	110	73,3	25	325,5	22	313,7	275,6	75	118	104	50		
7	KITA					7,3	5,5	30,5				43,3	3	171,2	91	13,3	545,9	37	621,6	370,9	48	147	88	25			
8	KENIEBA	5,5		0,1			0,1	9				14,6	29,3	5	177	99,7	0	582,1	48	631,5	441,9	29	132	92	17		
9	KOULIKORO	6						31				6,5	61	104,5	4	238,5	101	74,5	400,5	22	539,5	435,1	103	92	74	44	
10	BAMAKO VILLE	1,7			0,2	0,4	8,1	22,4				10	12,2	55	7	196,8	89,9	25	508,1	45	612,5	424,4	61	120	83	28	
11	BAMAKO SENO							22				22,6	13	85,8	4	190,3	92,5	55,8	404,6	35	573,2	428,2	93	94	71	45	
12	SOTUBA	0,4		0,1			2,6	20,6				21,4	7,5	52,6	6	236,4	82,8	22,6	443,4	39	604,7	408,1	64	109	73	22	
13	KATIBOUGOU						20,6	35,3				2,6	16,5	75	4	185,4	86,3	45	314,7	45	460,3	390	87	81	68	40	
14	KATI-HAUT							30				10	20	60	3	275	86,9	30	494,1	29	747,5	379,2	69	130	66	22	
15	BAGUINEDA							20				21	5	46	3	235	80,9	16	345	25	607	380	57	91	57	20	
16	OUELESSEBOUGOU	3,5						29,5				57	90	3	191	105	60	570,8	31	572,1	455,8	86	125	100	47		
17	SELINGUE					2,9						5,5	24,6	54,8	4	127,3	111	24,8	371,4	33	423,5	477,6	49	78	88	43	
18	DIOILA			0,5								1,1	40	62,8	4	98,4	88,3	32,8	312,1	25	362,4	401	71	78	86	64	
19	BANKOUMANA	5				3						48	22	78	4	193	97	48	548	24	603	424,5	80	129	91	40	
20	KOLOKANI						15	30				52	97	3	140	89,3	67	507,5	19	400,3	351,1	109	145	127	69		
21	DIDIENI	25,2					2,5	25,2				14,2	67,1	4	79,3	81,9	37,1	387,2	25	306,2	278,6	82	139	126	85		
22	NARA						4,5	10				1,3	15,8	3	57,1	53,3	0	201,4	21	127	163,6	30	123	159	28		
23	BANAMBABA					6						10	28	3	169	80,3	0	233,5	15	530	314,8	35	74	44	17		
24	KANGABA							13,5				10,8	35,7	60	3	133,8	90,3	30	481,2	32	643,9	457,5	66	105	75	45	
25	SIKASSO			41,1	0,5	1,6	7,2					24,9	24,3	133,8	7	63	96,7	103,8	590,6	48	511,9	495,4	138	119	115	212	
26	BOUGOUNI	3,2	0,2	23,2			9,8	24	33,8			11,4	12,3	117,9	8	241,1	104	87,9	427,6	39	631,9	527,4	113	81	68	49	
27	YANFOLLIA	3,6	2,5	31,8			5,5	31	27,1			0,7	9,3	111,5	8	105,1	96,8	81,5	609,6	42	527,5	511,3	115	119	116	106	
28	KOUTIALA						10,8	50,5				0,4	14,3	76	4	137	79,2	46	540,6	34	397,9	389	96	139	136	55	
29	NITARLA IRCT							44				0,5	24	68,5	3	147	75,1	38,5	580,9	28	498,5	387,4	91	150	117	47	
30	RADIOLO											2,3	7,7	100,9	6	18	91,6	70,9	433,6	41	608,2	459,9	110	94	71	561	
31	KOLONDIÉBA						1,6	42,9				18	42,2	141,8	6	55,7	102	111,8	441,3	33	617,5	523,4	139	84	71	255	
32	YOROSSO							83,7				6,4	52,7	148,9	4	96,8	78,4	118,9	512,4	28	464	362,5	190	141	110	154	
33	SEGOU							53,7				14,2	9,5	77,4	3	124,5	69,5	47,4	372,5	32	453,4	296,7	111	126	82	62	
34	SAN					0,1	6,6	34				17	57,4	4	30,7	71,4	27,7	327,4	27	399,7	305,3	81	107	82	188		
35	KONOBOUGOU							75	45			7	127	3	125	72	97	431,5	22	461,5	310,6	176	139	93	102		
36	KE-MACINA					17	5	1,1	38			20,8	81,9	5	124,9	66,8	51,9	254	27	361,9	240,1	123	106	70	66		
37	BAROUELI							50,9	32,2			29,7	112,8	3	154,1	78,4	82,8	393,4	26	414,7	345,1	144	114	95	73		
38	BIA							4	35			13	52	3	232	84,1	22	334,5	20	438	384,7	62	87	76	22		
39	NIONGO						9,2	34,7				28,2	72,1	3	91,8	54,8	42,1	213,5	18	306,9	194,6	132	110	70	79		
40	TOMINIAN						35	32				10	77	3	39	68,9	47	376	16	374	293,7	112	128	101	197		
41	MOPTI						34,6	11,2	10,5			65,4	121,7	4	44,8	65	91,7	364,4	24	293,1	213,1	187	171	124	272		
20	HOMBORI			30								20	120	3	0	48,1	90	252,5	8	0	146,6	249	172	200	200		
43	BANDIAGARA						25	3	11			37	76	4	77	70,9	46	258	16	333,4	256	107	101	77	99		
44	BANKASS						11	1,6	4,8	0,8		6,5	32,3	56,9	6	31,5	71,2	26,9	296	22	254,7	271,8	80	109	116	181	
45	DIENNE											26,5	32,5	2	44,4	60,2	2,5	318,8	17	303,6	249,7	54	128	105	73		
46	KORO					6,8		4,6				37,6	60,8	5	25,6	66,1	30,8	307,6	22	210,8	255,5	92	120	146	238		
47	TENENKOU											35	36	2	22	60,1	6	266	15	307	211,2	60	126	87	164		
48	DOUENTZA			48	25							46	144	4	41	47,7	114	316	20	165	184,2	302	172	192	351		
49	GAO					15						2	41	4	65	35,5	11	93	9	158	103,9	115	90	59	63		
50	MENAKA											16	2	28	3	88	38,4	0	100,5	8	139	102,5	73	98	72	32	
51	ANSONGO											13	12	75	3	82	43,1	45	171	10	133	134,1	174	128	129	91	
52	BOUREM											4	15,5	3	58	27,6	0	32,5	8	70,5	93,5	56	35	46	27		
53	TOMBOLCTOU												0	0	29	30,1		104	11	79	80,9						
54	GOURMA-RHAROUS						16								2	23	42,5		111	7	128	99,6					
55	GOUNDAM														0	35	27		89	7	117	87					
56	DIRE														3	1	24	30,9		65	10	81	86,6				
57	KIDAL														52	3	3	22,7		66	6	46	64,6	229	102	143	
58	TESSALIT														0	0	8	12,6		7	2	15	34,8	0	20	47	0

Source, MALI-METEO 2025

II. Situation de catastrophes

La situation de catastrophes de la décade a été marquée par des inondations, des effondrements d'habitations, des vents violents et une rupture de câble électrique. Selon les services de la protection civile, le bilan fait état de 08 cas d'inondations, 174 maisons en banco effondrées, 241 endommagées, ainsi que 71 maisons en dur touchées. On dénombre également un cas de vent violent et un cas de rupture de câble électrique. Au total, 1 437 personnes ont été sinistrées, 29 blessées et 2 ont perdu la vie.

Tableau 2 : Situation de catastrophes de la décade du 21 au 31 juillet 2025

N°	Date	Région	Localité	Lieux	Natures	Heures de la catastrophe	Cause	Perte en vie humaine	Blessés	Hommes	Femmes	Enfants		Personnes sinistrées	Ménages		Dégâts
												Filles	Garçons		Touchés	Touchés	
	23/07/2025	Sikasso	Sikasso	Sanoubougou I	2 cas d'inondation	ND	ND	0	0	2	3	8	9	22	3		03 latrine détruite, 03 puits détruits
	23/07/2025	Sikasso	Sikasso	Kélétioula	Inondation	ND	ND	0	0	0	1	1	1	3	1		01 Latrine détruite, 01 câble électrique coupé
	23/07/2025	Mopti	Mopti	Toguere	Inondation	ND	Forte pluie	1 Fille	9	16	18	36	24	94	13		8 maisons endommagées, 07 latrines touchées, 3 maisons effondrés, 5t de vivres détruits, 5 greniers détruits,
	23/07/2025	Kidal	Kidal	Kidal	Inondation	ND	Forte pluie	0	0	37	45	70	80	232	34		12 maisons effondrées, 15 maisons touchées,
	23/07/2025	Bougouni	Bougouni	Yanfolila (siékorolé, kana, dagakani, sindo, solinkoromorobala, makandiana, bérébojola, morobala)	Effondrement/Inondation/Vent violent	ND	Forte pluie accompagnée de vent violent	01 Femme	14 blessés dont 10 garçons et 4 filles	139	235	279	270	923	142		147 maisons en banco effondrées, 218 maisons en banco endommagées, 71 maisons en dure endommagées, 30 greniers détruits, 160 ha de superficie de terre cultivable perdue, 9 marchés touchés, 1 centre de sante touché, 100 hangars détruits, 3 tonnes de céréale détruite, 01 école touchée, 100 toits emportés, 300 équipements de maison, 01 église détruit, 01 moto emportée, 1 mosquée détruite,

III. Situation hydrologique

La situation hydrologique a été caractérisée par la montée de niveau sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Banankoro, du Sénégal à Kayes, du Bakoye à Oualia, de la Falémé à Gourbassy et du Bafing à Bafing-Makana. Le remplissage des retenues de Sélingué et de Manantali se poursuit. Les hauteurs moyennes décadaires sont supérieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Bani à Douna, du Baoulé à Bougouni, du Sénégal à Kayes, du Bakoye à Oualia, de la Falémé à Gourbassy et du Bagoé à Pankourou. Elles sont supérieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Koulikoro.

Tableau 3 : Situation hydrologique de la décade du 21 au 31 juillet 2025

N°	Stations	cours d'eau	Hauteurs moyennes décadaires (cm)							Débits (m ³ /s)	Observations
			(cm)	Année		Décade	(cm)				
				Moy	Année 2024		Année 2025	Précédente	Ecart a 025-déc préc		
1	Banankoro	Niger	311	439	487	491	-4	48	176	+	
2	Bamako	Niger	161	192	209	203	6	17	48	+	
3	Koulikoro	Niger	293	237	256	238	18	19	-37	+	
4	Kirango	Niger	280	239	293	244	49	54	13	+	
5	Mopti	Bani/Niger	312	341	378	295	83	37	66	+	
6	Diré	Niger	178	115	229	180	49	114	51	+	
7	Ansongo	Niger	87	sec	174	146	28	+	87	+	
8	Douna	Bani	201	540	430	328	102	-110	229	+	
9	Dioila	Baoulé	+	388	+	+	+	+	+	+	
10	Bougouni	Baoulé	163	404	192	147	45	-212	29	+	
11	Sélingué-Amont	Sankarani	+	34157	34404	34304	100	247	+	+	Cm IGN
12	Kayes	Sénégal	317	384	368	409	-41	-16	51	+	
13	Oualia	Bakoye	239	469	291	313	-22	-178	52	+	
14	Gourbassy	Falémé	209	474	288	329	-41	-186	79	+	
15	Daka-Saidou	Bafing	248	248	278	223	55	30	30	+	
16	Bafing Makana	Bafing	+	531	570	640	-70	39	+	+	
17	Manantali-Amont	Bafing	+	19362	19782	19685	97	420	+	+	Cm IGN
18	Pankourou	Bagoé	233	668	306	229	77	-362	73	+	

+ données manquantes

sec : cours d'eau sec

Source, DNH 2025

IV. Situation agricole

♣ Activités agricoles



Les principales activités agricoles ont été dominées par :

- la poursuite des opérations de préparation des lits de semis et les semis ;
- les opérations d'entretien des cultures de premier semis ;
- mise en place des pépinières et le repiquage du riz dans certains bassins de production à maîtrise totale,
- la poursuite de sensibilisation pour le respect du calendrier agricole et l'application des bonnes pratiques culturales ;
- la réception et distribution des intrants PDAZAM et PUPSAN par les commissions au niveau des bassins de production.

♣ Evolution des emblavures

Les réalisations en semis à la date du 10 juillet sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Synthèse des semis de la décade du 21 au 31 juillet 2025

Désignation	Toutes cultures confondues	Toutes Céréales confondues	Céréales sèches	Riz	Coton	Légumineuses	Cultures maraichères
Réalisations 2025 (ha)	7 088 343	5 436 731	4916128	542019	622 599	888896	140116
Objectifs 2025 (ha)	8644942	6 592 065	5705129,3	886936	672 000	1214487,77	166389
Taux de réalisation 2025	81,99	82,47%	86,17%	59	92,65	73,19	84,21%
Réalisations 2024 (ha)	7 257 042	5 518 032	5003885	514147	697 367,00	995147,17	46496

Source : DNA/CMDT, Offices et Agences, 2025

A la date du 31 Juillet 2025, les réalisations pour toutes les cultures confondues sont de 7 088 343 ha sur une prévision de 8 644 942 ha, soit 82% de réalisation. Elles sont inférieures à celles de la campagne dernière à la même période qui étaient de 7 257 042 ha. Ces réalisations sont dominées par le cotonnier avec 92,65% des objectifs, et les céréales sèches avec 86,17 % et les cultures maraichères 84,21 %. Les emblavures en riz et légumineuses restent faibles avec des taux respectifs de 59 % et 73,19% de réalisation.

♣ Stades phénologiques des cultures

Les stades phénologiques dominants pour les cultures se présentent comme suit :

- maïs, le mil, le sorgho : semis, germination, levée et montaison ;
- riz : semis, germination, repiquage, levée ;
- cotonnier : semis, germination, ramification, floraison ;
- arachide : semis, germination, levée et ramification ;
- manioc : ramification ;
- patate douce : reprise et ramification.

V. Situation du Criquet Pèlerin

La situation du Criquet pèlerin est restée relativement calme sur toute l'étendue du territoire national.

VI. Situation phytosanitaire

La situation phytosanitaire de la décade a été préoccupante pour des producteurs de maïs par la gestion phytosanitaire de la Chenille Légionnaire d'Automne (*Spodoptera frugiperda*) qui a été exacerbée par la séquence de sécheresse. Ainsi, les bassins de maïs affectés sont de Sikasso, Koutiala et le sud de Koulikoro. A la même période, d'autres nuisibles ont été observées sur les cultures céréalières, maraîchères, légumineuses et fruitières. Ces nuisibles ont été les jassides principalement sur le coton et solanacée (gombo, jaxatu, piment, tomate), sautériaux, coléoptères, les chenilles défoliatrices, mouche des fruits sur les mangues tardives et les légumes-fruits, maladies, adventices, oiseaux granivores et les rongeurs.

Les dégâts diagnostiqués sur les cultures ont été de nature déchiquetage des feuilles, rabougrissement des plants, la recroqueville des feuilles, nécrose des feuilles, chute des organes floraux et des fruits, etc. La promptitude d'interventions phytosanitaires des producteurs sous la conduite et l'appui conseils des agents de l'OPV a permis de circonscrire des dégâts sur les cultures.

En résumé, les réalisations techniques ont porté sur 23 197 ha prospectés, sur lesquels 4 825 ha ont été jugés infester et 2 795 ha traités à l'aide des méthodes alternatives de lutte (Extrait de Neem, cendre, l'eau savonneuse ...), pesticides biologiques (RAPAX) beaucoup utilisés par les producteurs contre la chenille de maïs et des insecticides de synthèse (anti-jasside, Décis 50 EC, Emamectine benzoate, Pyricol 480 EC, du Chlorpyrifos-Ethyl, Lambda-cyhalothrine, ...) pour sauvegarder les cultures et les récoltes.

Tableau 5 : Résultats de prospections, d'infestations et de traitements du 21 au 31 juillet 2025

Nuisibles	SP (ha)	SI (ha)	ST (ha)
Criquet arboricole	1890	0	0
Sauteriaux	2108	595	204
Coléoptères	840	263	151
Chenille Légionnaire d'Automne	11 463	2757	1592
Autres chenilles	2381	226	148,5
Mouche des fruits	522	97	32
Jassides	700	173	68
Autres organismes nuisibles	1029	139,5	99
Maladies	308	174	155
Adventices	339	83	77
Oiseaux granivores	298	223	200
Rongeurs	1319	94	68
TOTAL	23 197	4 825	2 795

Source : OPV, 2025

VII. Situation pastorale

L'état des pâturages est jugé moyen dans l'ensemble du pays excepté les régions de Tombouctou, Kidal, Ménaka, Taoudéni, Gao, Nara, Nioro et le Nord de la région de Kayes où il est jugé passable. La reconstitution du tapis herbacé se poursuit dans l'ensemble.

Les conditions d'abreuvement s'améliorent. On assiste au remplissage de certaines mares. Les animaux s'abreuvent au niveau des eaux de surface, puits et forages pastoraux. L'état d'embonpoint des animaux est moyen à mauvais dans l'ensemble du pays. Les vaches laitières et les bœufs de labour reçoivent des suppléments d'aliments bétail.

Les mouvements des animaux sont limités du fait de l'insécurité. Il est constaté le retour des troupeaux transhumants vers les pâturages d'hivernage. Les animaux sédentaires sont concentrés sur les terroirs villageois et autour des centres urbains les plus sûrs dont certains sont sous la conduite des bergers et d'autres en divagation.

Tableau 6 : Synthèse des prix moyens du bétail sur les marchés en F CFA au cours de la décade

ESPECES	PRIX MINIMUM	PRIX MAXIMUM
BOVINS		
Bœufs	250 000	650 000
Taureaux	185 000	450 000
Vaches	200 000	385 000
T-Bouvillons	185 000	270 000
Génisses	145 000	265 000
OVINS		
Mâles adultes	30 000	200 000
Femelles adultes	22 500	90 000
Jeunes	17 500	75 000
CAPRINS		
Mâles adultes	25 000	82 500
Femelles adultes	20 000	67 000
Jeunes	12 500	60 000
AUTRES		
Equins	180 000	350 000
Asins	25 000	80 000
Poulet	1 200	5 000
Pintades	1 500	6 500
Pigeon (paire)	1250 par Paire	2000F Locale
Canards	2 500	5 000

Source DNPIA, 2025

Les prix des animaux sont en hausse sur les marchés à bétail par rapport à la décade précédente.

Tableau 7 : Synthèse des prix moyens régionaux de la viande par kilogramme sur les marchés en F CFA au cours de la décade

N°	Régions	Viande bovine				Viande ovine et caprine	
		Avec os		Sans os		Min	Max
		Min	Max	Min	Max		
1	Kayes	2500	2700	3000	3300	2900	3000
2	Koulikoro	2400	3000	2800	3500	2500	3000
3	Sikasso	2500	3000	2700	3500	2900	3000
4	Ségou	2700	2800	3300	3500	3000	3100
5	Mopti	2500	2800	3000	3300	Tas /500	-
6	Tombouctou	2500	2900	3000	3500	Tas/500	-
7	Gao	2500	2700	3000	3200	Tas /500	-
8	Kidal	2400	2600	3000	3300	Tas/500	-
9	Taoudéni	2500	2600	3000	3200	Tas /500	-
10	Ménaka	2500	2600	3000	3200	Tas /500	-
11	Nioro	1750	3000	2000	4000	3000	3200
12	Bougouni	1700	3000	2700	3200	2500	3000
13	Dioïla	1750	2900	2300	3000	2500	3000
14	Koutiala	2000	2700	2500	3000	2500	3000
15	Kita	1800	2900	2400	3000	2500	3000
16	Nara	2500	3000	3000	3500	3000	3500
17	Bandiagara	2500	3000	3000	3500	3000	3200
18	San	2400	3000	2800	3500	2500	3000
19	Doventza	2900	3000	3000	3500	3800	4000
20	District de Bamako	3000	3500	3500	4000	3800	4500

Source DNPIA, 2025

Le prix du kilogramme de la viande rouge varie de 1 750 FCFA dans les localités de Simona, Boura, Kiffosso, Konséguela (région de Koutiala), les localités de Dioro, Fangasso, Sarro (région de Ségou), Keleya, Garalo (région de Bougouni) et à 4 000 FCFA à Banconi Farada, Fadjuila, Sokonafing, Banconi Plateau, Dabanani, Médine, Dibida, Djicoroni (District de Bamako) pour les bovins et de 2 500 FCFA à 4 000 FCFA pour les ovins/caprins dans le District de Bamako.

VIII. Situation zoonitaire

Elle a été caractérisée par la vaccination des animaux contre les maladies réputées légalement contagieuses (la Péripleurite contagieuse bovine, les maladies charbonneuses, les pasteurelloses, les maladies de la volaille, la peste de petits ruminants etc.) et le suivi des cas de suspicion de maladies animales ainsi que les zoonoses. Les réalisations de cette décade s'élèvent à 2 201 434 têtes toutes espèces confondues sur une prévision annuelle de 77 013 997 têtes soit un taux de 2,86%.

Les chiffres de vaccinations contre les principales maladies ciblées sont les suivants :

- 39 106 têtes de bovins contre la Péripleurite Contagieuse Bovine (PPCB) ;
- 63 551 têtes d'ovins caprins contre la peste des petits ruminants (PPR) ;
- 453 865 sujets de volailles contre la maladie de Newcastle.

Un cas de rage confirmés a été rapporté au cours de la période à Koulouba en commune III.

Tableau 8 : Réalisations par région et par maladie pendant la décade du 21 au 31 juillet 2025.

Maladies	PPCB	PPR	Rage canine	M. Newcastle
Kayes	126	350	26	1 422
Koulikoro	NP	NP	NP	NP
Sikasso	NP	NP	NP	NP
Ségou	89	704	18	6065
Mopti	1454	1116	4	4448
Tombouctou	0	239	2	128
Gao	0	0	1	46
Bamako	216	80	35	45 600
Taoudéni	0	0	0	0
Ménaka	3199	0	6 532	0
Dioïla	3199	2 873	8	6 532
Koutiala	0	2656	18	2 410
Bougouni	1746	7556	4	8 450
Kita	3394	210	0	0
Nara	0	0	1	264
San	0	0	5	17 540
Douentza	0	204	0	461
Nioro	4 324	2 874	0	1 402
Bandiagara	4 324	2 874	0	1 402
Kidal	NP	NP	NP	NP
TOTAL	22 071	21 736	6 654	96 170

NP : Non parvenues *Source, DNSV 2025*

IX. Situation de la Flore et de la Faune

1. Flore

La flore est marquée par des mutations morphologiques et/ou physiologiques (feuillaison, floraison et fructification) chez la majorité des essences forestières (*Vitex doniana*, *Strychnos spinosa*, *Saba senegalensis*, *Ximenia americana*, *Vitellaria paradoxa*, *Lannea microcarpa*, *Detarium microcarpa*).

Le tapis herbacé se renouvelle dans toutes les régions du pays.

Au cours de la décade, il a été enregistré au niveau des postes forestiers 1023 Qm (Quintal métrique) de charbon, 1450 stères, 35 tonnes de gomme arabique et friable, 10 tonnes de pain de singe et 25 tonnes de fourrages.

Le lancement officiel de la 31^{ème} Edition de la campagne nationale de reboisement a eu le 26 juillet 2025 au parc des Sofas, Commune de Dododouma, sous la haute présidence du premier ministre, Général de Division Abdoulaye MAIGA. Au cours de l'évènement, un reboisement de 04 ha a été réalisé, les espèces plantées étaient *Khaya senegalensis*, *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*, *Andersonia digitata*, *Moringa olifera*.

2. Faune

Dans les aires protégées comme la réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé, l'état de l'habitat de la faune est satisfaisant à cause de l'installation de la saison des pluies. Au total, 473 individus d'éléphants ont été dénombrés (rapport final d'inventaire des éléphants de la Réserve de Biosphère du Gourma en mai 2025). Les mares sont approvisionnées d'eau et le tapis herbacé est en pleine reconstitution.

Quant au Parc Animalier de Tienfala, on dénombre de nos jours 86 individus toutes espèces confondues (girafe, buffles d'Afrique, zèbres et antilopes).

X. Situation halieutique

La situation halieutique de la décade a été caractérisée par une production de 2 008 tonnes de poissons relevées dans les différentes pêcheries contre 2 011 tonnes la décade passée soit une baisse de 0,15 %.

Les principales espèces de poissons rencontrées dans les captures sont : *Oreochromis niloticus* (nteben), *Clarias angularis* (manogo), *Latesnilotica* (saalé), *Labeocoubie* (bamâfi), *Hydrocynus brevis* (wuludyègue), *Mormyrus rume* (nana), *Auchenoglanis occidentalis* (korokoto)...

Les prix moyens des différentes espèces de poissons d'eau douce relevés sur les principaux marchés régionaux et aux points de vente du District de Bamako sont en légère hausse par rapport à la décade dernière et ordinairement plus élevés à Bamako.

Tableau 8 : Prix moyens indicatifs en FCFA /Kg de certaines espèces de poisson dans les principaux marchés régionaux et du District de Bamako.

Espèce	Kayes		Koulikoro		Sikasso		Ségou		Mopti		Tombouctou		Gao		Bamako	
	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP
Latesnilotica /capitaine (Frais)	3250	3250	2500	2500	3000	3000	2900	2900	1883	1883	2170	1150	2167	2167	4000	3960
Carpe/Tilapia (Frais)	2000	2000	2090	2090	2000	2000	1786	1786	1383	1342	1170	870	867	867	2920	2670
Clarias (Fumé)	4000	4000	3000	3000	3500	3500	2094	2094	2217	2200	1750	1750	2333	2333	3667	4333
Hydrocynus/Poisson chien (séché)	6000	6000	3300	3300	1500	1500	2313	2313	3560	3560	1600	1600	2333	2333	7125	6875
Moyenne	3813	3813	2723	2797	2500	2500	2273	2273	2261	2246	1672	1343	1925	1925	4428	4460
Ecart (DA-DP)			-74						15		330				32	

Source, DNP 2025

NB : DA=Décade Actuelle ; DP=Décade Précédente

Les prix de poissons de mer congelés importés relevés sur les principaux points de vente du District de Bamako, se présentent comme suit : Chinchard (*Trachurus*) 1 370 FCFA /kg ; Machoiron (*Aruis sp*) 1 175 FCFA/kg ; Sardinelle (*Sardina PLchardus sp*) 925 FCFA/kg ; Carpe (*Tilapia sp*) 2 100 FA/kg.

XI. Situation de la Sécurité Alimentaire

🌾 Situation des Marchés céréaliers

A l'instar, des décades précédentes, l'évolution des prix collectés sur les marchés céréaliers n'a pas connu de changement majeur cette décade. En effet, les prix pratiqués sur les marchés céréaliers sont restés majoritairement stables durant cette décade. Concernant les quelques rares variations enregistrées par endroits dans cet environnement de constance globale des prix, ont une tendance à la baisse sur les marchés de production. Cependant, ces mêmes variations ont subi une hausse sur ceux de consommation. Ainsi, au cours de cette décade, les prix des céréales sont restés, sur les marchés de production, stables à 60%, en baisse pour 24% et en hausse pour 16% des prix pratiqués. S'agissant des prix collectés sur les marchés de consommation, ils sont restés stables pour 91%, en hausse pour 6% et en baisse pour seulement 3%. Par rapport à la décade écoulée, les amplitudes des variations de prix des céréales ont évolué de 5 FCFA le kilo la décade passée à 10

FCFA le kilo cette décade sur les marchés ruraux. Elles sont restées fermes à 50 FCFA le kilo cette décade sur les marchés de consommation.

Dans le District de Bamako, par rapport à la décade précédente, les prix à la consommation sont restés majoritairement stables, hormis ceux du riz local Gambiaka qui ont subi une baisse. Ainsi, les prix au détail couramment pratiqués ont été de 300 FCFA le kilo pour le sorgho et pour le maïs, 350 pour le mil et pour le maïs pilé, 400 pour les mil/sorgho pilés, 500 pour le riz brisé importé, les riz importés RM40 thaïlandais et vietnamiens et pour le riz local Gambiaka, 650 pour le fonio et de 750 FCFA le kilo pour le niébé.

Dans les capitales régionales, les prix pratiqués par les détaillants ont été globalement stables. Ces prix pour les mil, sorgho et maïs ont évolué dans une fourchette comprise entre 200 FCFA le kilo pour le maïs à Sikasso Centre et 400 FCFA le kilo pour le mil à Kayes Centre et à Gao.

S'agissant des riz importés, leurs prix au détail ont évolué entre 400 FCFA le kilo pour le riz brisé importé à Kayes Centre et 600 FCFA le kilo pour les riz importés brisé et RM40 à Gao et pour le riz RM40 importé à Ségou.

S'agissant des riz locaux, leurs prix au détail ont évolué dans les capitales régionales de la façon suivante : 400 FCFA le kilo pour le riz étuvé blanc à Sikasso et 750 FCFA le kilo pour le riz local BG à Gao.

Situation Alimentaire

La situation alimentaire, en cette période de soudure (juin-août 2025), demeure globalement normale pour la majorité des ménages. Toutefois, elle reste difficile pour certaines catégories de ménages, notamment celles affectées par la persistance de l'insécurité, la dégradation de certaines sources de revenus, surtout en milieu urbain, et par le niveau toujours élevé des prix des denrées alimentaires.

La situation se caractérise par les facteurs suivants :

- Un approvisionnement suffisant des marchés en céréales locales et autres produits alimentaires de première nécessité, avec des quantités offertes à la vente comparables à celles du mois précédent ;
- Des disponibilités alimentaires jugées moyennes dans la plupart des localités, sauf dans les zones déficitaires ou affectées par l'insécurité, où elles restent faibles et où l'accès aux marchés demeure perturbé ;
- Des prix des céréales toujours élevés, supérieurs à la moyenne des cinq dernières années, mais proches ou inférieurs à ceux de l'année précédente pour la même période ;
- Une évolution normale des prix du bétail, soutenue par des conditions d'élevage en amélioration, contribuant ainsi au maintien des productions animales (lait, viande) et de la valeur marchande du cheptel ;
- Des opportunités de main-d'œuvre agricole disponibles, permettant aux ménages les plus pauvres de disposer de revenus complémentaires et de préserver leurs moyens d'existence ;
- Le retour des bras valides de l'exode, avec des ressources rapportées et envoyées jugées moyennes à faibles. Ces apports constituent également des revenus supplémentaires pour les ménages concernés ;
- La préparation et la mise en œuvre des programmes d'assistance alimentaire de l'Etat, pilotés par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) en partenariat avec diverses organisations humanitaires, au profit des populations vulnérables (personnes déplacées internes, victimes d'inondations et d'autres calamités) ;
- La prise en charge continue des enfants malnutris, contribuant à l'amélioration de l'état nutritionnel de cette couche vulnérable ;
- L'amélioration des circuits commerciaux, grâce aux efforts des FAMA pour sécuriser certains axes dans le centre et le nord du pays. Cela facilite l'acheminement des produits alimentaires vers les zones concernées, bien que des défis persistent dans certaines localités.

Enfin, selon les résultats de l'atelier du Cadre Harmonisé de novembre 2024, 1 470 114 personnes ont été identifiées comme ayant besoin d'une assistance alimentaire au cours de l'année de consommation 2024-2025.

Il est demandé aux éleveurs et agro-éleveurs de :

- procéder à un déparasitage systématique des animaux surtout les bœufs de labour ;
- vacciner tout le cheptel contre les maladies sensibles pour lesquelles la vaccination est obligatoire ;
- déclarer toute suspicion de maladies animales à caractère contagieux aux autorités administratives, techniques et politiques ;
- mettre les animaux en quarantaine en cas de suspicion de maladies et sous surveillance vétérinaire ;
- soumettre les animaux malades aux prélèvements d'organes par le vétérinaire pour raison de diagnostic de laboratoire (recherche de la nature de la maladie) ;
- se munir de certificat de vaccination pour les déplacements des troupeaux ;
- respecter les textes en vigueur notamment la Loi N°01-004 du 27 Février 2001 portant Charte Pastorale en République du Mali, son décret d'application et les conventions locales de gestion des ressources pastorales, afin de diminuer les cas de conflits entre acteurs ; le protocole d'accord règlementant la Transhumance Inter-Etats ;
- régler les cas de conflits au niveau des plateformes de gestion des litiges et dans les vestibules.

Bamako, le 04 août 2025

Le GTPA